



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE
Séance du 12 avril 2024
DCM2024-04-20**

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO - Olivier SCHAFFHAUSER -- Alain LABAT - Séverine SOUPOT - BOURLON Nadine - Maylis AUMAILLEY-- Thierry LOUPIEN - Thierry LABORDE - Rémy NAPIAS - Catherine ROSSIGNOL

Absents excusés : - Nicolas JACOB - Philippe DUCOURNEAU

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membre présents	11
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pouvoir compris	11

Secrétaire de séance : Séverine SOUPOT

Date de la convocation : 30 mars 2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre du FEC 2024

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 29 mars informant la commune qu'elle est éligible au FEC 2024

CONSIDERANT le devis du garage pour l'achat d'un véhicule pour le service technique

VU le devis de l'achat s'élevant à **15 473,76€ HT, soit 18 638,76€ TTC**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'acheter le véhicule,
- **APPROUVE** le montant global des devis qui s'élève à **15 473,76€ HT, soit 18 638,76€ TTC**
SOLLICITE le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds d'Equipeement des Communes pour l'année 2024,
- **DECIDE** de compléter le financement par :
 - Fonds libres
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

La secrétaire
Séverine SOUPOT

Le Maire
Fabienne LABY-FAUTHOUX



Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>